



Aussac-Vadalle, le 17 septembre 2021

Commune d'Aussac-Vadalle
Siret : 211 600 242 00013

Madame la Préfète de la
Charente
7-9, rue de la préfecture
CS 92301
16023 Angoulême Cedex

Objet : Demande de dotations d'investissement de l'Etat au titre de la DETR exercice 2022

Madame la Préfète,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'octroi d'une dotation d'investissement de l'Etat au titre de la DETR exercice 2022, pour la réalisation de la Traverse du bourg de Vadalle phase Est.

Ce projet se décompose en 2 phases :

Phase Ouest : à réaliser en 2021 pour un montant HT de 440 000 €,
Phase Est : à réaliser en 2022 pour un montant HT de 149 679.40 €.

Ce projet ne se trouve pas dans le périmètre « espaces protégés » des monuments historiques.

Ce projet est essentiel pour le développement raisonné de notre commune et s'inscrit dans une démarche globale de ré-appropriation par les habitants de son avenir.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à notre demande et je reste à votre disposition pour compléter votre information.

Je vous prie, d'agrérer Madame la Préfète, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire,
Gérard LIOT



MAIRIE d'AUSSAC-VADALLE

61, rue de la République 16560 Aussac-Vadalle Tél 05 45 20 61 60 courriel : mairie@aussac-vadalle.fr